tidiens; 6 feuilles en langue islandaise sont publiées en Islande ou à Copenhague.

— *Espagne*. Depuis 1875 les feuilles non dévouées au gouvernement n'ont eu qu'une liberté très restreinte, à chaque moment encore diminuée par la censure; les feuilles républicaines *Revolucion, Escandalo, Union, Federacion iberica*, ont été particulièrement l'objet des rigueurs judiciaires. *La Gaceta* seule a été épargnée. *El Mundo politico, el Siglo, la Patria, el Pueblo español, el Clamor de la Patria, la Union, la Gaceta universal, el Diario español, Iberia, la Opinion publica, le Globo*, organe de Castelar et des possibilistes; *la Epoca*, conservatrice; *le Progreso* et les feuilles satiriques *Campana de gracia, Cascabel* et *Huracan*, sont parmi les plus estimés. A l'étranger, *Imparcial* et *Correspondencia de España* sont très appréciés. Les revues spéciales sont nombreuses et remarquables en Espagne: *Anales de la Sociedad española de historia natural* (depuis 1872); *Cronica de la industria* (depuis 1875); *Revista cientifico-militar, Cronicon cientifico-popular* de Huelin, destinée à la vulgarisation; *Revista de España* et *Revista contemporanea* (depuis 1875); *Revista Euskara*, revue basque paraissant à Pampelune depuis 1878; *Euskal-Erria*, à Saint-Sébastien (depuis 1880); *Revista de Aragon* (depuis 1879); *Revista de Valencia* (depuis 1880); *Revista de Canarias* (depuis 1880); *Revista de Asturias* (depuis 1882). Enfin, de littérature populaire s'occupent: *El Folk-Lore español, el Folk Lore andaluz* (depuis 1882); *el Folk-Lore Catala* (depuis 1884); *el Folk-Lore Betico-Extremeno* (depuis 1882); et d'instruction publique et de religion: *La Instruccion publica* (depuis 1875) et *la Ciencia cristiana* (depuis 1877).

— *Etats-Unis*. En 1880, 11.314 journaux et revues paraissaient aux Etats-Unis, dont 971 quotidiens, 8.633 hebdomadaires, 1.167 mensuels, etc. Les journaux américains se soutiennent grâce à leur extrême bon marché, à la grande quantité d'annonces qu'ils publient et à la modicité des prix d'expédition (les journaux et revues expédiés régulièrement par l'éditeur ne coûtent que 1 centime par livre ou fraction de livre pour l'envoi; on prélève 1 centime par 4 onces pour le transport des journaux envoyés par d'autres). Comme exemples du grand débit de ces feuilles nous mentionnerons: *Youth Companion*, à Boston, qui tire à 360.692 exemplaires; *Harper's New Magazine*, à New-York, qui tire à 175.000; *Harper's Weekly*, à 120.000; *Delineator* (New-York), à 165.000; *Sunday School Journal* (New-York), à 83.000; *Neuyorker Staatszeitung*, à 65.000; *Scientific American*, à 42.500; *Germania* (Milwaukee), à 54.000; *Katholisches Volksblatt* (New-York), à 34.000; *Belletristisches Journal* (New-York), à 32.000; *Puk* (New-York), à 23.000; *Frank Leslies Illustrierte Zeitung* (New-York), à 26.000. La majorité des feuilles américaines sont en langue anglaise; 641 sont en langue allemande. Parmi les publications spécialement littéraires ou historiques, de fondation assez récente, nous citerons: *International Review* (New-York, 1874), *Magazine of American History*, de John A. Stevens (depuis 1877).

— *Grande-Bretagne*. Les journaux des îles Britanniques étaient, en 1885, au nombre de 2.093 (1.634 en Angleterre, 83 dans le pays de Galles, 193 en Ecosse, 162 en Irlande, 21 dans les îles de la Manche); les revues trimestrielles, au nombre de 163. Les journaux quotidiens (sauf le dimanche) paraissent en général à Londres (29 feuilles du matin et du soir). Les *Daily News* ont pris un nouveau développement à la suite des remarquables comptes rendus qu'ils publièrent pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871 et la guerre russo-turque de 1877-1878. Le *Daily Telegraph* est tiré chaque jour à environ 310.000 exemplaires; *le Standard* (éditions du matin et du soir), à 255.292 exemplaires. La plupart des feuilles anglaises ont dû abaisser le prix du numéro à 1 penny et même moins (*Morning Post, Saint-James's Gazette* du soir, fondée en 1880); les *Evening News*, fondées en 1881, ne coûtent que 1/2 penny). Depuis 1877, paraît une fois par semaine un recueil des principaux articles et des correspondances étrangères du « Times » au prix de 2 pences. *L'Observer* et le *Referee* ne paraissent que le dimanche; le premier donne les nouvelles du samedi soir et du dimanche, le second est l'organe des théâtres.

La presse irlandaise a plus d'importance politique que la presse provinciale écossaise et anglaise. Dans les derniers temps, c'est surtout le journal *United Ireland*, fondé en 1881 comme organe des nationalistes irlandais, qui s'est fait remarquer par ses polémiques passionnées.

Les revues périodiques paraissant à des intervalles plus ou moins rapprochés ont un caractère encore bien plus varié que les journaux; leur nombre était, en 1885, de 1.368, dont 390 religieuses, 102 commerciales, 20 militaires, 20 s'occupent de jeux, de courses, etc. Parmi les publications hebdomadaires traitant de politique et de littérature, mentionnons: *World* (1874); *Vanity Fair* et *Truth* (1877). Les *Illustrated London News* tirent à 125.000 exemplaires par semaine, bien que *le Graphic* (1871), leur fasse une sérieuse concurrence. Enfin une nouvelle grande revue, *The nineteenth Century*, a été créée en 1877.

Dans l'Amérique anglaise, en 1884, il paraissait 647 gazettes et revues; à Ontario, 381; à Québec, 106; à la Nouvelle-Ecosse, 47; au Nouveau-Brunswick, 38; à Terre-Neuve, 12; dans l'île du Prince Edouard, 11; à Manitoba, 25; à la Colombie britannique, 8.

— *Grèce*. La presse politique de la Grèce contemporaine est insignifiante, sauf quelques exceptions (*Ephemeris, Akropolis*). Parmi les publications littéraires encore existantes, il faut relever *l'Hestia*.

— *Hollande*. En 1886, il paraissait aux Pays-Bas 489 feuilles quotidiennes et hebdomadaires et environ 90 revues mensuelles. De nouvelles revues ont été fondées: en 1879, *Indische Gids*, et en 1885, *la Revue coloniale internationale*. Dans les Indes hollandaises, en 1886, il existait 33 feuilles, dont 23 en hollandais, 9 en malais, 1 en langue javanaise.

— *Italie*. En 1885, il paraissait 1.459 journaux et revues dans la péninsule, dont 445 journaux politiques, 99 religieux, 241 s'occupant d'administration, de droit, etc., 17 de sciences, etc. La province de Milan entre dans ce total pour 149 feuilles, celle de Rome pour 205 et celle de Turin pour 110. Voici la liste des journaux italiens créés depuis 1870, pour compléter celle que nous avons déjà donnée: *Voce della Verità* (fondée en 1871); *Fanfulla* (à Rome, en 1870); *Capitale*, feuille radicale (1870); *Libertà* (1870), qui a toujours été libérale, modérée et représente la majorité gouvernementale formée des éléments modérés de la droite et de la gauche (Trasformazione dei partiti); *Tribuna*, qui appartient au prince député Sciarra (depuis 1883), feuille principale de la pentarchie; *Capitan Fracasso*, organe de Cairoli; *Corriere di Roma illustrato*, conservateur (depuis 1885); les feuilles humoristiques, *Don Pirloncino*, à Rome (depuis 1871), et le *Papagallo*, qui paraissent chaque semaine depuis 1872, à Bologne. Les feuilles les plus lues de Rome sont *Il Popolo Romano*, organe libéral modéré du président du conseil, et le *Messagiero*, qui est lu par le petit bourgeois. Les publications périodiques, enfin, comprennent: *Archivio veneto* (depuis 1871); *Archivio storico lombardo* (depuis 1874); *Archivio storico per le provincie napolitane* (depuis 1876), etc.; *Fanfulla della domenica*, feuille du dimanche, paraissant depuis 1879; *Revue internationale des sciences et des lettres*, publiée à Florence depuis 1883; *Cultura*, de Bonghi (1881); etc.

— *Roumanie et Moldavie*. En 1886, on comptait en Roumanie 102 journaux, dont 25 littéraires. A Bukarest paraissent les feuilles quotidiennes suivantes: *Vointza nationale* et *Telegraful*, organes de Bratiano; *Romania* et *Epoca*, appartenant à l'opposition conservatrice; *Romania liberia*, organe des jeunes conservateurs; *Natiunea* et *Romanul*, appartenant à l'opposition ultralibérale; en langue française, *l'Indépendance roumaine*, très lue dans la haute société, influencée par la Russie; en langue allemande, *le Journal de Bukarest*.

— *Russie*. Le nombre des gazettes et revues périodiques paraissant dans l'empire russe était, en 1886, de 547, dont 170 organes du gouvernement, du Sénat, du synode ou des ministères; 152 s'occupent de politique et de littérature, 135 d'art, de science, de commerce, etc. Il y a 11 feuilles en langue française, 45 en langue allemande. En général la presse russe, depuis 1881, défend la politique nationale et attaque vigoureusement les tendances usurpatrices et dominatrices de l'Allemagne. Actuellement les organes reconnus du gouvernement à Saint-Pétersbourg sont le *Prawitelstwennyj Wjestnik* (Indicateur du gouvernement); *l'Invalide russe*, publié par le ministère de la Guerre, et *le Journal de Saint-Pétersbourg*, en français et destiné surtout à l'étranger. *Grashdanmin Nowoje Wremja*, actuellement la feuille la plus répandue de Russie, et *Russj*, qui paraît à Moscou depuis 1881 et fut rédigée par Aksakoff jusqu'à sa mort en 1886, luttent pour les idées nationales et démocratiques. Le *Golos*, qui pendant longtemps a paru hésiter entre les tendances officieuses et libérales, a été supprimé. D'autres feuilles importantes sont: *la Gazette de la Bourse, la Gazette de Saint-Pétersbourg*, en allemand et en russe; *Peterburgskaja Gaseta* et *Novosti*, depuis 1882; *la Gazette de Moscou*. Enfin, la presse de province, pour laquelle existe encore la censure préventive, est sans importance. Les principales revues de fondation récente sont: *la Revue du Nord* (1879); *Russij Wjestnik*, publiée par Katkoff; *Russkij Archiv* et *Russkaja Mysl* (depuis 1880), qui toutes trois paraissent à Moscou; *Iswjestija*, s'occupant des questions slaves (depuis 1882); etc. La plus importante revue de Saint-Pétersbourg est *Wjestnik Jewropy* (Courrier d'Europe), publiée depuis 1865 par Stassuljevisch et remarquablement rédigée. La revue *Otetschestwennyja Sapiski* (Mémoires de la patrie), qui suivait une politique assez libérale, a été supprimée en 1881; le *Sjewernyj Wjestnik* (Courrier du Nord), récemment fondé, paraît devoir la remplacer.

— *Presse polonaise*. On compte dans la Pologne russe et en Russie 79 écrits périodiques polonais, dont 69 à Varsovie, où paraissaient entre autres, en 1886, 7 feuilles politiques quotidiennes: *Gazeta Warszawska, Gazeta polska, Gazeta handlowa, Kuryer Warszawski, Kuryer codzienny, Slowo* et *Wiek*, et une feuille officieuse russe: *Dniewik*. Les journaux illustrés *Biesiada, Bluszcz klosy, Tygodnik mod, Romanzow Illustrowany*, sont destinés à la récréation. A Saint-Pétersbourg paraît la revue hebdomadaire *Kraj*. En Prusse se publient en tout 45 écrits périodiques polonais; à Posen, 5 feuilles politiques quotidiennes: *Dziennik*, du parti national libéral polonais; *Kurger*, ultramontain; *Goniek, Osedownik, Wielkopolanin*, puis les *Roczniki*, annuaires des amis des sciences, et les publications hebdomadaires: *Warta, Gwiazda, Przyjaciel ludu, Dzwonek*; à Thorn: *Gazeta torunska*, quotidienne; *Przyjaciel, Gospodarz*, hebdomadaire; à Pelplini: *Pielgrzym*, ultramontain. Mentionnons encore à Kœnigsberg, le journal des missions: *Nowiny*; en Haute-Silésie, à Beuthen: *Gazeta gornoslaska*, puis *Gwiazda, Katolik* et *Monika*, enfin, depuis 1873, *Zwiastum evangeliczny*. A Breslau paraissent les *Nowiny slaskie*. Parmi les écrits périodiques de Galicie et d'Autriche, au nombre de 105, dont 63 paraissant à Lemberg; 4 feuilles quotidiennes: *Dziennik polski*, libéral; *Gazeta Lwowska*, feuille gouvernementale; *Gazeta narodowa*, conservatrice, et le *Kuryer*, puis *Ruch literacki*, publication littéraire mensuelle; *Przewodnik nankowo literacki, Przyjaciel domowy, Nowiny*, etc. Cracovie possède 25 publications périodiques, dont le *Czas*, qui défend les prérogatives de la noblesse et de l'Eglise; *Nowa reforma*, et la feuille mensuelle *Przeglad*. Les journaux des émigrés polonais ont presque tous disparu; en Amérique, il paraît 9 feuilles polonaises, dont 6 à Chicago.

—*Finlande*. La petite feuille hebdomadaire *Tidningar utgifna a fett sallskap i Abo*, fondée en 1771, paraît de nouveau depuis 1883 sous le nom de *Abo-Tidning*. Parmi les feuilles en langue suédoise, citons encore le *Morgenbladet*, remplacé en 1885 par *Finland*; *Œstra Finland* (Wiborg, depuis 1875); *Nya Pressen* (Helsingfors, depuis 1884), organe du parti suédois; *Sanningsvittnet* (Borga, 1869-1873); enfin *Finsk Tidskrift for vitterhet, vetenskap, konst och politic* (Helsingfors, depuis 1876) et *Finsk Militar-Tidskrift* (Helsingfors, depuis 1882), publications spéciales. En langue finlandaise paraît la feuille littéraire *Volvoja*. En 1886, il y avait en Finlande 81 gazettes et revues, dont 34 en suédois et 47 en finlandais, ces dernières pour la plupart de petites feuilles hebdomadaires; 9 journaux sont quotidiens.

Les Petits-Russes et les Ruthènes habitant la Galicie ont leurs journaux spéciaux, dont la plupart paraissent à Lemberg; voici les principaux: *Slovo* (la Parole, depuis 1861); *Dilo* (l'Action); *Russko-Ukrainskaja Biblioteka* et *Zorja*, depuis 1874, feuilles littéraires.

—*Serbie*. En 1886, il paraissait en tout 57 gazettes serbes imprimées en lettres cyrilliennes; 17 étaient politiques, 26 s'occupaient de sciences, de belles-lettres, d'industrie. La Société scientifique serbe, résidant à Belgrade, a fait paraître, de 1847 à 1886, le *Glasnik*; l'une des feuilles les plus importantes pour les Serbes hongrois est le *Branik*, paraissant à Neusatz depuis 1885; pour le Montenegro, le *Glas Crnogorca* (Voix du Monténégrin), paraissant à Cettigne depuis 1870.

— *Turquie*. En 1886, existaient à Constantinople les journaux politiques suivants en langue turque: *Tachim-i-Vakai* (Evénement), feuille officielle; *Dscheridê-i-Havadis* (Nouvelles), le plus ancien journal turc non officiel; *Terdschiman-i-Hakikat* (l'Interprète de la vérité); *Tarik*, organe progressiste du parti réformateur; *Osmanly*, défendant les intérêts de l'empire d'Osman. En langue française paraissent: *la Turquie*, mi-officielle; *Phare du Bosphore*, organe de la nation grecque depuis 1869; *Stamboul*, feuille locale; *Journal de Constantinople*; en langues française et anglaise: *the Levant Herald*, fondé en 1856, qui défend les intérêts anglais en Orient; *le Moniteur oriental* (*the Oriental Advertiser*), sous l'influence russe. Parmi les revues il convient de mentionner: *Dscheridê-i-Askerie*, organe du ministre de la Guerre; *Dscheridê-i-Mehakim*, organe du ministre de la Justice; *Veka-i-Tabije*, journal médical; *Zira'at*, journal agricole; *Gazette médicale d'Orient*, etc. Dans chaque chef-lieu de vilayet doit légalement exister un organe officiel et à côté il y a encore les feuilles indépendantes. Au Caire, à Alexandrie, à Smyrne, il y a aussi des feuilles françaises et anglaises.

* **Journal officiel de la République française**. A la suite d'une loi votée par la Chambre le 28 décembre 1880, le *Journal officiel*, qui était la propriété de M. Wittersheim, est devenu celle de l'Etat, moyennant le payement de 1.700.000 francs, dont 1.400.000 pour l'immeuble et 300.000 pour le matériel. Depuis le 1er janvier 1881, le *Journal officiel*, placé sous la direction du ministère de l'Intérieur, est exploité directement par l'Etat. M. Baugier, ancien secrétaire de la rédaction du *Bulletin français* et du *Bulletin des Communes*, est devenu le directeur du *Journal officiel*, dont la réorganisation est son œuvre. MM. Bernard et Vouvier sont secrétaires de la rédaction. Le *Journal officiel* publie tous les actes officiels du gouvernement, les dépêches donnant les nouvelles étrangères, un résumé des séances du Parlement. Il donne, par semaine, au moins un article scientifique, un article de médecine et d'hygiène, un article d'économie politique, deux articles d'agriculture, un article de géographie politique et commerciale, un article concernant les inscriptions et les beaux-arts, et tous les mois, une revue de chacune de ces différentes parties. Il publie, chaque jour, les avis, notes, télégrammes intéressant les administrations, les grands corps constitués et les corps savants, des informations, la Bourse, etc. C'est là ce qui constitue la première partie du journal, dont les rédacteurs sont MM. de Parville, Delaunay, Mangin, Depping, Menault, Bretagne, Friès, etc. La seconde partie, complètement distincte et pouvant former une collection séparée, est destinée aux comptes rendus *in extenso* des Chambres et aux documents parlementaires.

Journal officiel (édition des communes). Un décret du 31 décembre 1884 supprima, à la suite d'incidents que nous avons rapportés (v. BULLETIN), le *Bulletin des communes*, et créa le *Journal officiel* (édition des communes), destiné à être affiché dans toutes les communes autres que les chefs-lieux de canton. Rédigé par les soins et sous la surveillance du ministre de l'Intérieur, ce journal-placard doit contenir les lois, décrets et instructions du gouvernement, reproduits textuellement ou par analyse, et, dans la mesure du possible, les travaux de la Chambre des députés et du Sénat. Il paraît depuis le 1er janvier 1885.

Journal militaire officiel. Cette publication a été supprimée et remplacée, aux termes du décret du 26 novembre 1886, par le *Bulletin officiel du ministère de la Guerre*. V. BULLETIN.

Journal de dix ans, par Fidus (1885-1886, 2 vol. in-12). Le pseudonyme de Fidus cache la personnalité d'un des familiers des Tuileries sous le second Empire, M. Eugène Balleyguier, connu aussi dans le journalisme catholique sous le nom d'Eugène Loudun. Resté fidèle à ses convictions impérialistes, ce dont on ne peut lui faire un crime, il a retracé les événements de ces dix années de notre histoire contemporaine en se plaçant, il est vrai, à un point de vue très restreint, celui d'une restauration prochaine de Napoléon III, jusqu'à la mort de l'homme de Sedan, et d'un avènement non moins prochain du fils, après la mort du père. Ni l'une ni l'autre de ces espérances ne s'est réalisée, n'était même réalisable, aussi ne peut-on s'empêcher de sourire des pronostics, toujours démentis par les faits, du narrateur. A chaque page du journal, il est question de l'arrivée immanquable de l'empereur, puis du jeune prince; le cheval est sellé, bridé, pour l'entrée triomphale, et le seul point en litige est de savoir si le sauveur débarquera à Calais ou pénétrera subrepticement par Lyon; puis, rien n'arrive, pas plus par Lyon que par Calais. Ces deux volumes, pleins de révélations curieuses, ne nous donnent pas moins des renseignements très circonstanciés sur les plans de restauration, les essais de fusion entre impérialistes et légitimistes par l'adoption que le comte de Chambord aurait faite du prince impérial, sur la chute de M. Thiers, le Septennat, le Seize-Mai, la chute du maréchal de Mac-Mahon et les tiraillements des partis durant toute cette époque troublée. Fidus nous apprend que Napoléon III était devenu, dans son exil de Chislehurst, un clérical renforcé; qu'il comptait, aussitôt après sa restauration, rétablir le pouvoir temporel du pape, s'appuyer principalement sur le clergé, forcer à l'observation du dimanche, « nettoyer Paris de la tourbe démagogique », revenir à l'ancienne division de la France en provinces administrées par des gouverneurs généraux, « renforcer au point de vue autoritaire la constitution de 1852 », établir le suffrage à deux degrés avec vote obligatoire, etc. Ces théories despotiques étaient celles dont il imprégnait son fils, et Fidus nous en donne un bon témoignage dans le projet de constitution, contresigné du prince impérial, qu'il a exposé longuement au tome II de son journal. Les hôtes de Camden-House se repaissaient de ces chimères; ils s'imaginaient chaque jour que demain, sans plus tarder, la France allait les rappeler d'une voix unanime, et déjà le futur Napoléon IV décidait qu'il habiterait le Louvre durant la saison d'hiver et le Grand-Trianon pendant les chaleurs de l'été. Fidus en était sûr et pour un peu il aurait fait préparer les appartements. En dehors de ces intrigues auxquelles il était mêlé et qu'il connaissait de première main, Fidus sait fort peu de choses et accepte les yeux fermés les contes les plus absurdes. Il affirme que Thiers a donné 800.000.000 aux banquiers pour faire réussir le formidable emprunt qui a libéré le territoire, que Bismarck a dépensé 7.000.000 pour faire élire les 363 et autres fariboles. Ces inventions ridicules ont pour lui un grand mérite: il croit qu'elles sont de nature à jeter de la défaveur sur la République et les républicains, par conséquent elles doivent être vraies.

Journal d'une femme (LE), roman de M. Octave Feuillet (1878, in-18). Deux jeunes filles, l'une enjouée, capricieuse et coquette, Cécile de Stèle, l'autre réservée, sérieuse, quelque peu hautaine, mais cachant sous cette froideur apparente une âme romanesque et passionnée, Charlotte d'Evra, sont courtisées par quatre prétendants: le capitaine Roger de Louvercy, brave militaire horriblement mutilé et défiguré, le commandant Eblis, Henri et René de Volnesse. Ces deux derniers, élégants gentlemen à la physionomie banale, sont bientôt évincés; restent les militaires. Le commandant Eblis aime Charlotte et celle-ci s'est éprise de lui passionnément: mais elle croit s'apercevoir un jour qu'il lui préfère Cécile. La raison de ce changement est que le pauvre Roger, l'infirme, le boiteux, dont personne ne voudra pour mari, adore Charlotte, qu'il en a fait l'aveu au commandant et que celui-ci, sachant qu'il se tuera si elle devient la femme d'un autre, a résolu d'épouser Cécile. Il fait part de son projet à Charlotte, qui ne devine pas le sacrifice et croit qu'il s'est laissé prendre aux gentilles gamineries de Cécile. Un peu plus tard elle pénètre le secret de ce mariage, qui l'avait si profondément désespérée, et, se sacrifiant elle-même, elle épouse Roger. Ce déshérité jouit auprès d'elle de quelques années de bonheur, puis il meurt et laisse libre celle qui n'a guère été pour lui qu'une garde-malade. De leur côté, Eblis et Cécile font assez mauvais ménage; les légèretés de la jeune femme désolent son mari, qui pourtant ne la croit coupable que d'imprudences et vient raconter ses chagrins à Charlotte; celle-ci, qui l'aime toujours, essaye vainement de ramener Cécile dans le bon chemin. La coquette se laisse entraîner jusqu'à l'adultère, puis la faute commise, en a horreur, et se tue. Eblis, quoique le suicide ait été pour lui déguisé en accident, pressent ou devine la vérité; il avoue à Charlotte les motifs qui lui ont fait épouser Cécile, et, puisque maintenant ils sont libres tous deux, rien ne leur serait plus facile que de retrouver, en s'épousant, le bonheur auquel ils ont renoncé jadis. Mais il semble à Charlotte que ce serait trahir la confiance de Cécile, dont elle a reçu les confidences; elle ne pourrait que dire à Eblis: « Cette femme était indigne de vous; elle vous a trahi; » elle préfère lui dire: « Oui, Cécile s'est tuée, non parce qu'elle était coupable, mais parce que vous ne l'aimiez pas », et elle laisse Eblis en proie au remords d'avoir, sans l'aimer, épousé Cécile. Le commandant et Charlotte, si bien faits tous deux pour se comprendre, se séparent et ne se reverront jamais. M. Octave Feuillet s'est montré comme toujours, dans ce livre, le peintre par excellence des nuances du sentiment et des caractères.

Journal d'un interprète en Chine, par le comte d'Hérisson (1885, in-18). L'auteur était attaché au général Cousin de Montauban, d'abord en qualité de secrétaire, puis, quand il eut appris un peu de chinois, en qualité d'interprète; il a donc vu de très près les péripéties de la campagne de 1860 et il ne raconte guère que ce qu'il a vu. Son livre, plein de faits curieux, d'anecdotes piquantes, est remarquable par l'indépendance avec laquelle sont jugés les faits et les hommes; il rectifie aussi sur bien des points les légendes créées à notre détriment par nos bons alliés les Anglais, pour qui nous tirions les marrons du feu et qui se jouaient de nous de la plus belle façon. C'est M. d'Hérisson qui a divulgué l'une des particularités les plus étonnantes de cette guerre. Le baron Gros, représentant la France et lord Elgin, l'Angleterre, avaient échangé un projet de traité avec les diplomates chinois. Il avait été convenu que les mêmes avantages seraient exactement stipulés en faveur des deux nations. Or, on trouva au palais d'Eté le texte du projet de traité soumis par l'ambassadeur anglais aux plénipotentiaires chinois et on constata avec stupéfaction que ce projet n'était nullement conforme à celui qui avait été arrêté en commun et dont le baron Gros possédait un double: des avantages spéciaux y étaient réservés à l'Angleterre, et, dans une lettre annexée au traité, lord Elgin disait en substance: « Ne vous inquiétez pas des Français. Donnez-leur quelque satisfaction morale au sujet de leur religion. Nous faisons notre affaire de leur adhésion aux conditions proposées, car ce sont des mercenaires à notre solde. » La supercherie fut ainsi éventée à temps.

On sait que les Anglais ont accusé les troupes françaises du pillage et de l'incendie du palais d'Eté; de notre côté, nous avons rejeté sur eux l'accusation. D'après M. d'Hérisson le pillage fut le fait des deux armées et l'incendie doit être mis sur le compte des Chinois. Sa version est la plus véridique de toutes celles qui ont paru. D'immenses richesses étaient accumulées dans ce palais, ou plutôt dans cette agglomération de palais, de temples, de kiosques, de pagodes enfermés dans l'enceinte d'un parc immense et qui constituaient la résidence d'été des empereurs. Les troupes françaises y parvinrent quelques heures avant les troupes anglaises, mais à l'arrivée de celles-ci tout était encore intact, ce que le général Grant constata lui-même. D'un commun accord, il fut convenu que six commissaires, trois Anglais et trois Français, seraient chargés de trier les objets les plus précieux pour en faire ensuite le partage entre les deux nations; ce triage, commencé dans le plus grand ordre, ne put malheureusement s'achever de même. Il y avait là trop de richesses, et après que les commissaires avaient fait leur choix dans chaque salle les soldats regardaient avec des yeux de convoitise tout ce qu'ils laissaient. A la tombée de la nuit, les paysans chinois des environs, attirés par l'espoir du pillage, franchissaient les murs, par bandes, et se répandaient dans le parc; des incendies éclatèrent çà et là, car c'est la tactique ordinaire de ces pillards; il y eut aux portes du palais principal une poussée irrésistible, les sentinelles furent entraînées et tout le monde pénétra pêle-mêle dans les salles, emportant ce qu'il trouvait à sa convenance. Officiers, soldats, coolies, indigènes, tout le monde prit sa part du butin. Ce fut une scène inouïe. « Il y avait des troupiers la tête enfouie dans les coffres de laque rouge de l'impératrice, d'autres à moitié ensevelis dans des amoncellements de brocards et de pièces de soie, d'autres qui mettaient des rubis, des saphirs, des perles, des morceaux de cristal de roche dans leurs poches, dans leur chemise, dans leur képi, et qui se chargeaient la poitrine de gros colliers de perles. D'autres s'en allaient, des pendules, des cartels sous le bras. Des sapeurs du génie avaient apporté leurs haches et brisaient les meubles pour avoir les pierreries qui les incrustaient. Il y en avait un, gravement, qui cognait sur un amour de pendule Louis XV pour avoir le cadran où les heures étaient marquées par des chiffres en cristal, qu'il prenait pour du diamant. De temps en temps, on criait: Au feu! on se précipitait en laissant tout tomber par terre, on étouffait la flamme qui léchait déjà les parois précieuses, en entassant sur elle des soieries, des matelas de damas, des fourrures. C'était un rêve de mangeur de haschich. » Pour sa part, M. d'Hérisson, dédaigneux du pillage, eut la bonne fortune de mettre en sûreté le harem de l'empereur, vingt-sept jeunes femmes oubliées dans une île du parc, et qui couraient, comme on pense, un assez grave danger. L'anecdote est fort jolie, trop jolie peut-être pour être rigoureusement vraie.

Journal d'un officier d'ordonnance (juillet 1870 — février 1871), par le comte d'Hérisson (Paris, 1885, in-16). Le 10 juillet 1870, M. d'Hérisson, chargé par le ministre du Commerce d'une mission officielle dans l'Amérique du Nord, rendait visite à Prévost-Paradol, nommé récemment ministre à Washington. Le nouvel ambassadeur, joyeusement rallié naguère au gouvernement qu'il avait abreuvé de ses sarcasmes, apprit à son visiteur les complications diplomatiques nées de la candidature Hohenzollern; il était « amaigri, vieilli en quelques jours, triste, indécis et comme écrasé par le sentiment d'une faute irréparable », et le lendemain on apprenait que Prévost-Paradol s'était placé devant sa glace, avait tâté de la main gauche « l'endroit où battait son cœur, et s'était de la main droite tiré un coup de pistolet en pleine poitrine ». M. d'Hérisson, « plantant là ses rapports et ses chiffres », retint une cabine sur le premier paquebot en partance, débarqua à Paris le 13 août, et, en sa qualité de capitaine de mobiles hors cadre, demanda du service au général de Palikao, ministre de la Guerre, qui l'envoya à Châlons, au général Berthaut. « Le mardi 16 août, vers le soir, l'empereur arriva sans tambours ni trompettes et se logea dans son pavillon, sans que personne en dehors de l'Etat-major eût appris d'avance son arrivée. Le lendemain matin seulement, on sut qu'il était là, en voyant l'animation du quartier-général, les factionnaires devant leurs guérites, et les grands laquais verts, galonnés d'or, sur les portes... Les mobiles étaient de corvée par détachements d'environ mille hommes à la fois. Quand un détachement côtoyait le quartier impérial, voici ce qui se passait. Un loustic criait sur un ton suraigu: Vive l'Empereur! et le détachement entier, avec ensemble, comptait: Une, deux, trois! et répondait: M...! Ici le mot de Cambronne. Les officiers n'osaient rien dire! »

Au milieu de ce désordre, M. d'Hérisson rencontra le général Schmitz, chef d'état-major du 12e corps (général Trochu), qui le fit attacher à l'état-major dudit corps en qualité d'officier d'ordonnance. Trochu ayant été nommé gouverneur de Paris, M. d'Hérisson le suivit dans la capitale. Le 4 septembre, le gouverneur part pour l'Hôtel de ville, où l'appellent les députés, qui lui demandent s'ils peuvent compter sur lui pour former d'urgence un gouvernement. « Trochu n'était point un homme de Tacite. Il ne savait pas être bref, et en ces circonstances tragiques il fit immédiatement un discours », dans lequel il leur demanda, avant d'accepter de se mettre à la tête du gouvernement, de s'engager à « sauvegarder les trois principes: Dieu, la famille et la propriété ». M. d'Hérisson ouvre une parenthèse pour conter l'odyssée de l'impératrice Eugénie, et ce n'est pas le chapitre le moins piquant de son ouvrage; nous y voyons l'ex-souveraine prendre le bras de M. de Metternich jusqu'à la colonnade du Louvre, monter dans un fiacre, se faire conduire chez le docteur Evans, avenue Malakoff, sortir par la porte Maillot déjà obstruée par une barricade, arriver à Deauville le 6 septembre au soir, s'embarquer sur un yacht appartenant à sir John Burgoyne et entrer dans le port de Ryde le lendemain au petit jour. « Dans la nuit, la tempête devint réellement effroyable, et sir John Burgoyne, terriblement impressionné, quitta tout à coup le pont de son navire et descendit dans la cabine, blême, les yeux hagards et pleins de larmes. « Nous « sommes perdus », dit-il. Et prenant à partie le docteur: « C'est votre faute, à vous », ajouta-t-il. Et il disparut, remontant sur le pont aussi vite qu'il en était descendu. Les passagers, stupéfaits de cette sortie étrange, inattendue et rapide, se regardaient entre eux. L'impératrice ne put retenir un grand éclat de rire tant la tête du gentleman désespéré lui avait semblé réellement comique. »

M. d'Hérisson ne s'étant proposé que de publier des impressions, il ne faut pas chercher dans son livre un récit complet du siège de Paris. Lors donc qu'il s'occupe du blocus de Paris, de l'armistice, du 31 octobre, des élections, de Champigny, de Buzenval, etc., ce n'est pas l'histoire de ces événements, mais ce qu'il en a vu, qu'il nous raconte. Il le fait avec bonne humeur, dans un style coulant et agréable, et s'il prétend envisager uniquement le côté pittoresque du siège, il s'acquitte du moins de cette tâche avec un rare bonheur. L'on ne peut songer sans douleur à cette guerre terrible, qui a abouti au démembrement de la patrie, et pourtant M. d'Hérisson trouve le moyen de nous dérider, en nous montrant les petits côtés et les ridicules des choses et des hommes.

* **JOURNALISTE** s. m. — **Encycl.** *Associations et syndicats des journalistes*. Le nombre des personnes attachées à la rédaction des journaux à Paris peut être évalué à 12.000. Les journalistes sont donc une véritable corporation, et, comme toutes les corporations, ils ont voulu se syndiquer et former entre eux des associations.

— *Association syndicale des Journalistes républicains de Paris*. Les journalistes républicains de Paris ont fondé entre eux, en 1881, une association fraternelle, qui est devenue en quelques années très prospère. Le but de l'association est de prendre en mains la défense des intérêts qui lui sont particuliers. Il y règne un très réel esprit de mutualité et de confraternité, et les membres qui la composent s'entr'aident dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. On y est admis sur la justification de son titre de journaliste et sur la présentation de deux membres. Les ressources de l'association proviennent des cotisations annuelles et des dons qu'elle peut recevoir.

— *Association de la Presse parisienne*. Le 20 juin 1882, les directeurs des journaux politiques de Paris, sans distinction de nuances, se réunirent pour la première fois, sous la présidence de M. Jourde, rédacteur en chef du « Siècle », pour préparer les statuts de l'Union des intérêts professionnels de la presse parisienne. Ces statuts furent votés le 8 novembre de la même année. En voici les principales lignes. Le syndicat des journalistes politiques de la presse parisienne, ouvert à toutes les opinions, a pour mandat exclusif de représenter la presse auprès des pouvoirs publics, de veiller à la sauvegarde de ses droits et à la défense des intérêts professionnels des journalistes. Il porte le titre d'Association syndicale de la presse parisienne. Il compte douze membres élus au scrutin secret en assemblée générale et nommés pour trois ans. Le syndicat est renouvelable par tiers; les syndics sortants peuvent toujours être réélus. Le syndicat représentant les journaux syndiqués est procureur et fondé de pouvoirs de l'assemblée générale pour tous actes votés par elle et pour tous autres actes dont il juge l'exécution nécessaire, à charge par lui d'en rendre compte à la prochaine assemblée générale. Tout journal syndiqué doit payer un droit d'entrée dans le syndicat, fixé à 100 francs, définitivement acquis à l'association et une cotisation annuelle de 50 francs. Ce dernier chiffre peut toujours être modifié par l'assemblée générale. Il est tenu chaque année au moins une assemblée générale, à laquelle chaque journal syndiqué envoie un représentant. La convocation est faite par le président du syndicat au moins cinq jours à l'avance. Le syndicat à toujours le droit de convoquer extraordinairement l'assemblée générale. Tout journal syndiqué peut adresser au syndicat une demande de convocation de l'assemblée générale, en faisant connaître les motifs de cette demande. Celui-ci examine et apprécie ces motifs, et, s'il les juge valables, fait la convocation. Le syndicat passe tous les contrats, ordonne toutes les dépenses, procède à toutes démarches et présente chaque année un rapport sur sa gestion à l'assemblée générale à laquelle il soumet ses comptes. Il nomme chaque année, parmi ses membres, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il nomme encore, en dehors de ses membres, un employé appointé adjoint au secrétaire.

— *Association de la Presse républicaine départementale*. Les journalistes appartenant à la presse républicaine départementale ont également fondé, en 1882, une association dans le but de défendre leurs intérêts matériels et d'assurer la représentation de leur corporation dans les fêtes et les cérémonies publiques et officielles. Cette association a un syndicat recevant les communications des rédacteurs qui désirent une place dans un journal et des directeurs qui ont besoin d'un rédacteur. Elle se compose de membres fondateurs, de membres participants et de membres adhérents. L'administration de l'association est confiée à un comité composé de quinze membres: un président, deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire et dix membres. Ce comité est élu, chaque année, par l'assemblée générale à la majorité des suffrages. Le comité représente l'association. Il a tous les pouvoirs pour gérer et administrer les affaires sociales, tant actives que passives et il encaisse tous les fonds appartenant à la société à quelque titre que ce soit. Il dresse annuellement le budget des dépenses de la société et lui soumet dans une assemblée générale annuelle, le compte détaillé des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé.

— *Association de la Presse conservatrice départementale*. La presse conservatrice départementale a, depuis plusieurs années, une association dont l'organisation, pas plus que le but, ne diffère du but et de l'organisation de l'Association de la presse républicaine départementale.

** **JOURNAULT** (Léon), homme politique français, né à Paris le 23 février 1827. — Nommé, le 11 novembre 1879, secrétaire général du gouvernement de l'Algérie, gouvernement depuis peu confié à M. Albert Grévy, il donna sa démission, motivée par des dissentiments sérieux, le 1er mars 1880. Il rentra au Parlement, comme député de la première circonscription de Versailles, après l'élection du 23 janvier 1881, où il obtint 8.983 voix, sans opposition. Il vota avec la gauche républicaine et fut réélu le 21 août 1881, par 9.604 voix contre 3.710 obtenues par son concurrent socialiste. Porté sur la liste opportuniste aux élections du 4 octobre 1885, il retira sa candidature au scrutin de ballottage. Mais une élection sénatoriale ayant eu lieu dans le département de Seine-et-Oise le 18 avril 1886, M. Journault fut élu sénateur par 694 voix.

JOURSANVAULT (Jean-Baptiste-Anne-Geneviève GAGNARE, baron DE), graveur et collectionneur français, né à Beaune le 3 janvier 1748, mort à Châlons-sur-Marne le 17 octobre 1792. Son père, amateur distingué, lui fit donner une éducation artistique et voulut qu'il possédât à fond le dessin, la gravure et la musique. Entré dans les chevau-légers de la garde du roi en 1766, il en sortit peu de temps après pour se livrer à son goût personnel, la paléographie, et il se mit à rassembler une collection de chartes et de titres généalogiques qui était déjà considérable avant 1789. La Révolution lui fournit les moyens de fréquenter les artistes de l'époque, le graveur Wille, Prud'hon, Gagneron, Ramay, etc.; sa maison devint une sorte d'académie, où ils se réunissaient, et le baron de Joursanvault fit même, d'après des dessins de Prud'hon, quelques gravures aussi rares qu'estimées. C'est cependant surtout comme collectionneur qu'il mérite d'être signalé. Il augmenta considérablement, après 1789, la collection qu'il avait formée en parcourant les provinces avec une persévérance infatigable, et en achetant ou en faisant acheter partout les archives dispersées des monastères et des châteaux. Cette admirable collection, composée de plus de 120.000 pièces, fut malheureusement dispersée par ses héritiers; mais il en reste un témoignage dans le *Catalogue analytique des archives du baron de Joursanvault*, dressé par Techener (1838, in-8°).

. **JOUSSERANDOT** (Louis-Etienne), écrivain et administrateur français, né à Lons-le-Saunier en 1813. — Il est mort à Genève le 26 avril 1887. Il était professeur de droit à l'université de cette ville. Outre les ouvrages déjà cités, il a publié: *Du pouvoir judiciaire et de son organisation en France* (1878, in-8°); *l'Edit perpétuel restitué et commenté* (1883, 2 vol. in-8°); *Des assesseurs près des tribunaux romains* (1887, in-8°).

** **JOUVENCEL** (Paul DE), écrivain et homme politique français, né à Versailles en 1818. — Après avoir successivement échoué, comme candidat radical, à Paris dans le VIe arrondissement (élection du 7 juillet 1878), dans l'arrondissement de Meaux (élection partielle du 10 avril 1881), dans les arrondissements de Meaux et d'Etampes (élections générales du 21 août 1881), il fut élu député de Seine-et-Oise (scrutin de ballottage du 18 octobre 1885) par 56.372 voix sur 119.995 votants. Il a publié quelques ouvrages nouveaux: *les Petites filles d'Eve*, sous le pseudonyme de **comte Jeneski** (1881, in-12); *Récits du temps: Pierre Corbeau* (1883, in-12); *l'Algérie* (1884, in-8°); *la Chambre en 1886* (1886, in-8°).

* **JOUVENEL** (baron DE), homme politique français, né en 1812. — Il est mort à Tulle le 9 septembre 1886.

* **JOUVIN** (Benoît-Jean-Baptiste), journaliste et critique français, né à Grenoble le 20 janvier 1810. — Il est mort à Rueil, dans sa propriété de Beaupréau, le 14 novembre 1886.

JOUY (Jules-Théodore-Louis), chansonnier français, né à Paris le 12 avril 1855. Il commença à se faire connaître par des chansonnettes de café-concert, dont plusieurs sont demeurées populaires, notamment: *Derrière l'omnibus*, qui fonda la réputation de Paulus;

veiller au grain en cas d'accident et sortir son fils de la bagarre. Une autre peinture, bien vraie aussi, est celle de deux aventurières polonaises, la mère et la fille, qui se soucient peu, celles-là, d'insurrection, de patriotisme et de la question juive. Musa Wlorkowska cherche un mari et essaye de faire tomber Jacob dans ses filets, elle échoue et se contente alors d'amants qu'elle prend tantôt chez les Polonais et tantôt chez les colonels russes. « Tout est dans ce livre d'une vérité si frappante, dit le traducteur, qu'on hésite à le ranger parmi les romans. C'est une étude approfondie du caractère, des mœurs, des idées du peuple d'Israël, une histoire impartiale du mouvement révolutionnaire de la Pologne, un exposé fidèle de la politique occulte du tsarisme, une discussion savante, religieuse et philosophique. Par les types saillants que présente cette œuvre, par ses dialogues si pleins de verve, par l'intrigue si artistement développée, c'est néanmoins un roman. A mon avis, c'est un chef-d'œuvre qui permet d'apprécier toute l'envergure du génie de son auteur. »

* **JUIGNÉ** (Charles-Etienne-Gustave LECLERC, comte DE), homme politique français, né à Paris le 15 juin 1825. — Il est mort le 7 juin 1886. Réélu le 21 août 1881, dans l'arrondissement de Paimbœuf, par 5.589 voix, contre 4.413 obtenues par son concurrent républicain, il fut porté sur la liste monarchiste de la Loire-Inférieure, aux élections du 4 octobre 1885, et rentra au Parlement, ayant obtenu 71.584 voix sur 121.059 votants.

Juillet (HISTOIRE DE LA MONARCHIE DE), par Paul Thureau-Dangin (Paris, 1884-1888, 4 vol. in-8°). M. Thureau-Dangin est un royaliste fervent, un partisan de la monarchie parlementaire, et il apporte dans son livre un sens profond de l'histoire joint aux ardeurs éloquentes d'un polémiste convaincu. On devine bien que les chapitres qu'il consacre à la politique intérieure de Louis-Philippe sont tout à fait favorables au régime dont il décrit les phases, et, sur cela du moins, il est permis de ne pas partager ses idées, de ne pas juger comme lui la crise de Juillet, le ministère Périer, l'agitation socialiste, etc. Mais ce qui fait de cette histoire un livre hors pair, c'est l'habileté avec laquelle sont traitées les questions de politique extérieure. Là, l'auteur est vraiment impartial et même sévère pour les hommes et les choses, bien qu'il témoigne peut-être pour l'œuvre de Metternich une admiration excessive. Le lecteur désireux de connaître la monarchie de Juillet ne saurait, quelles que soient ses opinions, se dispenser de consulter l'ouvrage capital de M. Thureau-Dangin, qui est parfois un plaidoyer, mais qui est souvent un travail historique de premier ordre.

* **JULLIEN** (Marcel-Bernard), grammairien et littérateur français, né à Paris en 1798. — Il est mort dans la même ville le 15 octobre 1881. Ses derniers ouvrages sont : *Thèses de philosophie* (1873, in-8°); *les Eléments matériels du français* (1875, in-12).

JULLIEN (Jean-Lucien-Adolphe), littérateur français, fils du précédent, né à Paris le 1er juin 1845. Après avoir terminé ses études de droit, il mit à profit son éducation musicale, qui lui permit de collaborer au « Ménestrel », à la « Gazette musicale », à la « Revue de France », sous le pseudonyme d'**O. Mercier**, et au « Français », auquel il fut attaché à partir de 1872. En dehors du journalisme, il a publié nombre d'ouvrages où l'histoire et la critique, l'anecdote et le portrait mondain sont intimement associés : *la Musique et les philosophes au* XVIIIe *siècle* (1873, in-8°); *Histoire du théâtre de Mme de Pompadour* (1874, in-8°); *les Spectateurs sur le théâtre* (1875, in-8°); *le Théâtre des Demoiselles Verrières* (1875, in-8°); *les Grandes Nuits de Sceaux : le Théâtre de la duchesse du Maine* (1876, in-8°); *Un potentat musical : Papillon de La Ferté* (1876, in-8°); *Weber à Paris en* 1826 (1877, in-8°); *Airs variés, histoire, critique et biographie* (1877, in-18); *l'Eglise et l'Opéra en* 1735 (1877, in-8°); *la Cour et l'Opéra sous Louis XVI* (1878, in-18); *la Comédie et la galanterie au* XVIIIe *siècle* (1879, in-18); *Histoire du costume au théâtre en France* (1880, in-8°); *la Ville et la cour au* XVIIIe *siècle* (1880, in-8°); *l'Opéra secret au* XVIIIe *siècle* (1880, in-8°); *Hector Berlioz* (1881, in-16); *Mozart et R. Wagner à l'égard des Français* (1881, in-8°); *Gœthe et la musique* (1882, in-8°); *Paris dilettante au commencement du siècle* (1884, in-8°); *Richard Wagner* (1886, in-4°).

JULLIEN (Philippe-Emile), homme politique français, né à Mer (Loir-et-Cher) le 10 juillet 1845. Avocat à Blois, il devint membre du conseil général pour le canton de Mer. Après avoir échoué, à l'élection partielle du 6 avril 1879, dans la première circonscription de Blois, il fut élu dans l'arrondissement de Romorantin, le 27 février 1881, par 4.393 voix contre 3.878 obtenues par son concurrent. Il fit partie de l'union républicaine. Réélu le 21 août 1881 par 6.568 voix sur 11.712 votants, il se plaça dans la gauche radicale, et devint secrétaire de la Chambre. Il a été réélu le 18 octobre 1885, au scrutin de ballottage, par 41.970 voix sur 63.524 votants.

JUNDT (Gustave-Adolphe), peintre français, né à Strasbourg le 21 juin 1830, mort à Paris le 15 mai 1884. Petit-fils de l'orfèvre Kirotens, il entrait à dix-sept ans dans l'atelier de Gabriel Génin, à Strasbourg, et deux ans après il venait à Paris se mettre sous la direction de Drolling. A partir de 1851 il travailla seul et fit une excursion en Bretagne et dans le Dauphiné; l'année suivante, il retourna à Strasbourg, parcourut avec Haffner la forêt Noire et le duché de Bade, et commença ses premiers tableaux, tout en collaborant au « Veilleur de Nuit ». Mais c'est en Alsace qu'il se plut le plus à revenir, et ce sont presque toujours ses compatriotes qui lui ont servi de modèles. Il aborda le Salon en 1856 avec *Une fête au village voisin*, puis il exposa : *l'Invitation à la noce* (1857); *Un premier-né, Sauve qui peut* et *Un quatuor* (1861); *le Mari, le Départ de la mariée* et *Une leçon de danse dans le Tyrol* (1863); *Sur la montagne, Un dimanche au musée du grand-duc* (1864); *la Toilette de la mariée, Retour du concours régional par un temps de brouillard* (1865); *Une ondée, le Matin* (1866); *Parrain et marraine*, souvenir des Alpes, et *Après Sadowa* (1866); *Marguerites* et *l'Heure de l'Office* (1868); *Iles du Rhin* et *la Nourrice au bois* (1869); *Libellules* et *le Retour de la fête* (1870); *Vive la France! les Internés quittent la Suisse* (1872); *le Dimanche matin* et *Pendant la noce* (1873); *Il pleut*, souvenir de l'Oberland suisse, *le Denier de sainte Anne* et *Retour du Pardon* (1874); *la Coupe des cheveux à la foire de la Tour, en Auvergne* (1875); *Fleurs de mai* (1876); *Près d'une source* et *Fraises des Alpes* (1877); *Violettes des bois* et *de Vintimille à Bordighiera* (1878); *Fillettes des bois* et *le Sentier du philosophe à Monaco* (1879); *le Retour de la mariée* et *Faneuse* (1880); *le Retour* et *Noce surprise par la neige* (1881); *l'Aurore* et *le Crépuscule* (1882); *les Premiers Rayons* et *Sous bois* (1883). Tantôt railleur, tantôt poétique, Jundt charmait une partie du public par *les Iles du Rhin, les Libellules* et d'autres compositions du même genre, pleines d'une intention sentimentale; d'autres fois il apparaissait satirique, amusant, sans être mordant, dans des tableaux d'observation, comme *l'Invitation à la noce, le Premier-né* et surtout *le Dimanche au pays de Bade*, « où l'on voyait l'ébahissement comique d'un paysan badois en présence des appas incomplets de la Vénus de Milo ». Dans ce tableau, peint en 1866, Jundt tournait déjà les Allemands en ridicule, comme s'il pressentait la haine qu'il leur vouerait plus tard. Car ce n'est pas un de ses moindres mérites de s'être acharné à faire la guerre par le pinceau. Il avait conçu le projet de peindre, dans une salle de l'Hôtel de ville, les grands faits et les grands hommes qui sont la gloire de l'Alsace et de la Lorraine, et il pensait aussi établir, sur la place du Carrousel, un vaste panorama dans lequel il aurait raconté les usages et les coutumes des pays annexés. Au Salon, il avait exposé nombre d'œuvres patriotiques, et on avait dû l'obliger, en 1872, à retirer *l'Arbre de Noël*, dont la pensée était d'une malveillance trop évidente à l'égard de la Prusse. Il a composé des illustrations nombreuses et dessiné tout une série d'albums Trim, fait le texte et les dessins de deux légendes alsaciennes : *Hans* et *les Cigognes*. Il en avait commencé une troisième, *l'Homme de fer*. Il avait pris pour collaborateur M. Edmond About. Jundt fut aussi un caricaturiste très spirituel. Quoi d'intéressant comme *l'Histoire de la Poupée, le Poltron, Polichinelle, les Défauts horribles, la Main* et toutes ses jolies publications pour l'enfance! Le souvenir que garderont surtout ceux qui ont connu Jundt, est celui d'un homme de cœur et d'esprit, d'un compagnon d'une verve intarissable. « Jusqu'au dernier jour, a fort bien dit M. Geffroy, ce furent des farces joyeuses, étudiées comme des rôles, composées comme des imitations d'acteur, des entrées solennelles dans les ateliers en fête, avec le masque de Napoléon III ou de Victor-Emmanuel, des mises sens dessus dessous des environs de Paris, parce que le peintre arrivait les jambes en cerceau, la redingote serrée, mâchant sa moustache, réclamant les honneurs pour « un vieux général », et le chef de gare, les employés, les camionneurs faisaient faire passage au glorieux débris, lui trouvant un wagon pour lui seul dans ces trains du dimanche pris d'assaut par la foule. » Médaillé en 1868 et en 1873, Jundt avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1880. Il s'est suicidé dans un accès d'aliénation mentale en se jetant par la fenêtre de son atelier.

JUNG (Henri-Félix-Théodore), général et écrivain, né à Paris le 12 mars 1833. Sorti de Saint-Cyr en 1851 comme sous-lieutenant, il passa à l'Ecole d'application du corps d'état-major. Lieutenant en 1855 et capitaine en 1857, il fut attaché à l'état-major de l'armée d'Italie et nommé chevalier de la Légion d'honneur le lendemain de la bataille de Solferino. Employé à la carte de France et dans différents états-majors jusqu'en 1870, il fut, au moment de la guerre avec la Prusse, chargé du service des communications pour le 5e et le 6e corps; puis il fit partie de l'état-major de l'armée du Rhin. Prisonnier de guerre par suite de la capitulation, il fut, à son retour en France, attaché à l'armée de Versailles et envoyé, lors de la réorganisation de l'armée, au 7e corps, à Besançon. Ce n'est que le 12 décembre 1874, c'est-à-dire après être resté dix-sept années dans le grade de capitaine, qu'il fut nommé chef d'escadron. Mais six annés après, le 15 mai 1880, il obtenait le grade de lieutenant-colonel et faisait partie de l'état-major particulier du ministre de la Guerre, alors le général Farre. A partir de ce moment, son avancement est plus rapide; promu colonel le 5 décembre 1883, et appelé en janvier 1886 comme chef de cabinet du général Boulanger, il devenait général de brigade le 23 janvier 1887 et membre adjoint du comité consultatif d'état-major. Après le départ du général Boulanger, le général Jung a été nommé, le 25 juin 1887, commandant supérieur de la défense du groupe de Dunkerque. Il est officier de la Légion d'honneur depuis le 19 octobre 1870. Le général Jung, étant capitaine, épousa la baronne de Kaulla, dont le nom eut un certain retentissement lors du procès intenté, au mois de décembre 1880, à l'« Intransigeant », au « Petit Parisien » et au « Petit Phare de la Loire ». Il a écrit de nombreux articles dans la « Vie parisienne » sous le pseudonyme de **Mustapha**, et publié les ouvrages suivants : *le Dépôt de la guerre* (1872, in-8°); *la Vérité sur le Masque de fer* (1873, in-8°); *Voyage autour de ma tente, souvenirs militaires* [sous le nom de **Mustapha**] (1873, in-12); *la France et Rome*, étude historique (1874, in-12); *Des principes d'organisation des armées* (1874, in-8°); *l'Académie de guerre de Berlin*, etc., anonyme (1877, in-8°); *Bonaparte et son temps*, d'après des documents inédits (1880-1881, 3 vol. in-12); *Lucien Bonaparte et ses mémoires* (1882-1883, 3 vol. in-8°); *l'Armée et la Révolution; Dubois-Crancé* (1884, 2 vol. in-12). Le général Jung a été l'éditeur d'un ouvrage posthume de ce conventionnel, *Analyse de la Révolution française* (1884, in-12).

JUNKER (Guillaume), voyageur russe, né à Moscou le 6 avril 1840. Il fit ses études médicales en Allemagne, visita ensuite l'Egypte, Khartoum, etc., et descendit le Sobat inférieur (1876). Partant de Gondokoro sur le Nil Blanc supérieur, il atteignit à l'O. Maraka (1876) et, au delà du fleuve Tondji, Wau (1877). Il était de retour en Europe en 1878. Accompagné de son domestique Bohndorff, il quitta de nouveau le Caire en décembre 1879 et se rendit par Souakim à Khartoum, d'où il partit, le mois suivant, à bord du vapeur « Ismaïla ». Il remonta le Bahr-el-Ghazal et arriva dans la région occidentale du pays des Niams-Niams, chez le prince Ndoruma. Il y fonda la station de Lacrima, puis s'avança vers le S., traversa le pays des Monbouttous et revint chez Ndoruma par la partie orientale du pays des Niams-Niams (décembre 1880). En 1881, ayant traversé le fleuve Ouellé, il fut retenu prisonnier par les A-Barambo, pendant plusieurs mois et ne dut sa liberté qu'à l'intervention du chef des Niams-Niams, Sassa; en janvier 1882, il se rendit au sud du Nemajo, le principal affluent du Ouellé et de là vers l'E. jusqu'à la station de Tangasi, dans la région des Monbouttous. En 1883, il visita encore l'O. du territoire des Niams-Niams; le point extrême qu'il atteignit est la seriba Ali-Kobo, située par 3° 13′ 10″ de lat. N. et 22° 47′ 40″ de long. O. de Greenwich, selon Schweinfurth. A la fin de 1883, il revint à Bodinde et à Lado sur le Nil Blanc supérieur, où il se rencontra avec Emin-bey et le capitaine Casati. De retour à Khartoum en janvier 1884, après avoir échappé à grande peine aux troupes du Mahdi, il revint de là en Allemagne. Les belles collections qu'il avait amassées étaient complètement perdues. Le 2 janvier 1886, il repartit de Wadelai et se rendit chez le roi d'Ounjoro, Kabrega. Celui-ci ayant été battu par le roi d'Ouganda, Junker dut fuir avec lui au sud du lac Albert-Nyanza; il atteignit Zanzibar le 4 décembre 1886 et revint en Europe au commencement de 1887, par Suez et le Caire.

** **JUNOD** (Thédore), médecin suisse, né à Bonvillars (Suisse) le 5 août 1809. — Il est mort à Londres en mars 1882.

* **JUNQUA** (Pierre-François), prêtre français, né à Amou (Landes) en 1821. — Depuis 1872, il a publié les ouvrages suivants : *l'Eglise démocratique et sociale de la liberté* (1877, in-12); *De la justice dans l'usage de la propriété, ou le contrat économique des républiques de l'avenir* (1878, in-12); *De la justice dans l'exercice de la souveraineté, ou le contrat social des républiques de l'avenir* (1879, in-12); *De la sagesse dans la production et de la fraternité dans la consommation, ou le communisme des républiques de l'avenir* (1879, 2 vol. in-12); *le Fils et l'amant* (1881, in-12); *Lumène, ou la Fille des grands martyrs* (1881, 2 vol. in-8°). Tous ces ouvrages sont écrits au point de vue des doctrines socialistes, dont l'abbé Junqua est devenu un fervent adepte. Après sa condamnation par la cour d'assises de Bordeaux (1872) et sa séparation bruyante de l'Eglise catholique, il se maria en Angleterre avec une dame Louise Cabert, veuve Goffart, qui devait apporter au ménage une dot assez ronde, 30.000 livres de rente; les 30.000 livres de rente existaient bien, mais elles étaient constituées en rentes viagères; aussi le désaccord ne tarda-t-il pas à naître entre les deux nouveaux époux. Trois mois après le mariage, Mme Junqua-Cabert en demandait la nullité devant le tribunal de Bruxelles, qui donna gain de cause à M. Junqua, mais sa femme finit par obtenir le divorce en 1877.

JUPIN (Louis-Marie), officier français, né le 26 juillet 1857. Sorti de Saint-Cyr en 1881, comme sous-lieutenant, il a été promu lieutenant le 25 octobre 1885. Au cours de plusieurs voyages à l'étranger, cet officier, ayant étudié tout particulièrement la question du service des chiens dans l'armée, a publié le résultat de ses études en un volume intitulé : *les Chiens militaires dans l'armée française* (1888, in-12). Cet ouvrage comporte une série de dessins explicatifs des essais qui ont été faits pendant les grandes manœuvres.

** **JUPITER.** — **Encycl.** Astron. De curieuses observations de la planète Jupiter ont été faites avec un grand soin en 1880 et 1881 par l'habile astronome anglais, M. Denning. On a pu constater avec certitude que cette grosse planète, la plus puissante du système solaire, offre une singulière analogie avec le Soleil lui-même. On a trouvé, il y a quelques années, que la région équatoriale de la planète se meut, comme celle du Soleil, plus rapidement que les régions circumpolaires. Ces observations ont pu être faites grâce à deux taches, fort brillantes, qui sont restées visibles sur le globe de Jupiter durant quatre années, de 1879 à 1883. Cette différence dans le mouvement rotatoire des deux régions de la planète étant aujourd'hui un fait acquis à la science, il se trouve qu'une opinion autrefois énoncée timidement par quelques astronomes isolés est pleinement confirmée. En effet, il y a une trentaine d'années déjà, on avait suggéré l'idée que Jupiter, bien que plus éloigné du Soleil que la planète Mars, possède plus de chaleur que celle-ci. Cette opinion fut considérée comme une hérésie; mais depuis quelques années elle prévaut, et les récentes observations, celles de Zoelner en Allemagne, de Proctor en Angleterre, de Pickering aux Etats-Unis et surtout celles de M. Denning tendent à la confirmer. On peut désormais regarder cette planète comme étant sinon dans un état de fluidité ignée, du moins comme possédant une chaleur d'une grande intensité. Si, comme toutes les récentes observations le font présumer, Jupiter est dans un état à peu près fluide, on s'explique assez facilement la différence de rotation offerte par le globe planétaire dans ses deux zones équatoriale et polaire : un globe fluide ou gazeux peut présenter ce phénomène; un corps solide tourne tout d'une pièce. Au reste, des observations spectroscopiques, également toutes récentes, tendent aussi à confirmer cette vue. Elles montrent, en effet, que Jupiter est entouré d'une épaisse atmosphère vaporeuse et semblent indiquer que cette planète brille d'une lumière qui n'est pas entièrement empruntée à celle du Soleil.

L'activité de cette ignition semble avoir une période. D'après Dom Lamey, qui a étudié non seulement la tache rouge, mais encore toutes les taches et les bandes de la planète, le cycle des transformations actuelles est à peu près de cinq ans et demi.

** **JURA** (DÉPARTEMENT DU). — D'après le recensement de 1885, ce département compte 281.292 hab. Il est divisé en 584 communes, 32 cantons et en 4 arrondissements, lesquels, aux termes de la loi électorale du 13 février 1889, doivent élire 4 députés. Le Jura a 3 sénateurs. Il fait partie du 7e corps d'armée (Besançon), du 13e arrondissement forestier (Lons-le-Saunier); il est du ressort de la cour d'appel et de l'académie de Besançon et de l'évêché de Saint-Claude.

JURA s. m. Géol. Nom donné à l'ensemble des terrains jurassiques.

— **Encycl.** *Jura blanc*, Réunion des étages supérieurs du bathonien (système oolithique) se distinguant des précédents par leur teinte plus claire, généralement blanche. Le jura blanc de la Souabe a été divisé par Quenstedt en six étages.

— *Jura brun*, Synonyme de *dogger* pour certains géologues, assise formée du bathonien et du bajocien. A proprement parler, le dogger est une division spéciale du bathonien anglais. V. BATHONIEN.

— *Jura noir*, Nom donné par les géologues allemands au lias; on le divise en trois étages : le cinémurien, le liasien et le toarcien.

* **JURGENS** (Charles-Henri), publiciste allemand, né à Brunswick en 1801. — Il est mort à Wiesbaden le 2 décembre 1860. Ses derniers ouvrages sont : *Etudes sur l'histoire et la politique allemandes* (Brême, 1856); *l'Allemagne dans la guerre franco-sarde* (Bâle, 1860).

* **JURIEN DE LA GRAVIÈRE** (Jean-Pierre-Edmond), marin français, né en 1812. — Travailleur infatigable, en même temps qu'il est un de nos officiers de marine les plus instruits et un écrivain de mérite, le vice-amiral Jurien de La Gravière a publié, depuis les derniers ouvrages mentionnés par nous dans sa biographie : *la Station du Levant* (1876, 2 vol. in-12); *la Marine du* XVe *et du* XVIe *siècle* (1878, 2 vol. in-18); *la Marine des anciens; la bataille de Salamine et l'expédition de Sicile* (1880, in-12); *la Marine des anciens; la revanche des Perses; les tyrans de Syracuse* (1880, in-12); *les Campagnes d'Alexandre* (1883-1884, 5 vol. in-12); *la Marine des Ptolémées et la marine des Romains* (1884, 2 vol. in-12); *les Derniers Jours de la marine à voiles* (1885, in-12); *Doria et Barberousse* (1886, in-12); *les Chevaliers de Malte et la marine de Philippe II* (1887, 2 vol. in-12); *les Corsaires barbaresques et la marine de Soliman le Grand* (1887, in-12); *l'Amiral Roussin* (1888, in-12). L'ensemble de ces intéressants travaux forme pour ainsi dire une histoire complète de la marine ancienne et moderne, étudiée dans ses développements successifs et ses principaux épisodes. « L'amiral Jurien de La Gravière, a dit M. Gabriel Charmes, a une érudition immense; il connaît tout, il a tout lu, tout étudié, tout compris. Quelque sujet qu'il traite, il n'a garde de s'y confiner, mais laissant courir sa plume au hasard de sa science universelle, il va donc d'une époque à l'autre, d'un peuple à tous ceux qui ont traversé des aventures historiques du même genre que les siennes. A propos des entreprises des Grecs, il rapporte les expéditions des navigateurs du XVIe siècle; les voyages des Goths lui fournissent l'occasion de parler du rôle de la marine pendant la guerre de Crimée. A chaque instant le fil de ses récits semble se briser, mais le narrateur ne perd jamais de vue le but qu'il poursuit et cette ligne si tortueuse en apparence où il nous entraîne doucement est en réalité une ligne droite qui va sûrement à un point déterminé. La route paraît longue et compliquée, mais elle est semée de tant de détails instructifs ou agréables qu'elle ne fatigue jamais. »

L'amiral Jurien de La Gravière a été élu membre de l'Académie française, à la place de M. de Viel-Castel, le 26 janvier 1888; il a prononcé son discours de réception, auquel M. de Mazade a répondu, le 24 janvier 1889.

JUS GENTIUM. Mots latins qui signifient *droit des gens*. L'expression latine a un sens plus restreint : le *jus gentium* était le droit appliqué par les Romains aux étrangers; le *droit des gens* est aujourd'hui le droit international.

JUS PRIVATUM. Mots latins qui signifient *droit privé*. Droit des particuliers entre eux, droit civil.

JUS PUBLICUM. Mots latins qui signifient *droit public*. Droit commun à l'universalité des citoyens envisagée chez un seul peuple, dans leurs rapports avec l'Etat; droit politique.

JUSSERAND (J.-Jules), littérateur français, né à Lyon en 1855. Secrétaire d'ambassade et docteur ès lettres, il fut nommé sous-chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères en 1881. Il a publié les ouvrages suivants : *le Théâtre en Angleterre* (1878, in-8°); *les Anglais au moyen âge : la vie nomade en Angleterre* (1884, in-18), ouvrage couronné par l'Académie française; *le Roman anglais* (1886, in-18); *le Roman au temps de Shakspeare* (1888, in-18).

JUST (Joseph-Clément), artiste dramatique, né à Paris en 1817, mort dans la même ville le 14 mars 1885. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il se fit acteur et débuta au théâtre Montmartre. Il entra ensuite au Gymnase, puis à l'Odéon où il resta trois ans et créa des rôles dans *le Touriste*, de Serret (1846); *le Syrien*, de Latour de Saint-Ybars (1847), et *les Notables de l'endroit*, de Narrey. Il était peu connu, quand il débuta, à la Gaîté, en 1862, dans Grégoire, de *la Chambre rouge*; mais l'année suivante d'autres rôles le mirent bientôt en évidence, notamment : le colonel Jacquemin, des *Cosaques* (1853); Talbot, de *l'Avocat des pauvres* (1856); Château-Vieux, du *Fou par Amour* (1857); Leone Veterbi, des *Fiancées d'Albano*; etc. Il obtint de plus vifs applaudissements, à l'ancien cirque Olympique dans Maubert, du *Bataillon de la Moselle* (1860); dans Daoub-Kaïbar, des *Massacres de la Syrie* et surtout dans l'Anglais Brownly, de *la Prise de Pékin* (1861), dont il fit un véritable type. A partir de cette époque, Clément Just tint sa place entre Lacressonnière et Castellano, égal au premier et supérieur au second. Depuis, il créa au Châtelet : Stéphen l'idiot, de *Miss Aurore* (1863); et, à l'Ambigu : Georges, de *Princesse et Favorite* (1865); le grand-père Baillif, de *la Meunière*; Henri II, des *Deux Diane*; Thomas Lambert, de *Gabriel Lambert*; Phénix Porion, du *Mangeur de fer* (1866); le Duc, de *la duchesse de Montemayor*; *Maxwel* (1867); Raoul Mauclerc, du *Crime de Faverne* (1868); *Richelieu à Fontainebleau* (1869); Henri de Navarre, des *Quatre Henri*; Benoist, des *Couteaux d'or* (1870). En 1871, il reprit, au Châtelet, Cromwell, de *Vingt ans après*, et l'année suivante il joua au théâtre lyrique de l'Athénée le rôle parlant de Melchior, dans *Sylvane* de Weber. On le vit ensuite, à l'Ambigu, interpréter, après Lacressonnière, *le Courrier de Lyon*. Engagé à la Gaîté, par Offenbach, il créa *le Gascon* (1873); Lahire, de *Jeanne Darc* et Giugusta, de *la Haine* (1874). Passant de la Porte-Saint-Martin au Théâtre-Historique, il se montra dans La Fresnaie, des *Muscadins* (1875) et dans Pascal Brun, de *la Centième d'Hamlet* (1877), puis revenant à la Gaîté, il joua Loustalot, de *la Grâce de Dieu*. Il alla créer, en 1878, à Beaumarchais d'Aubigné du *Donjon des étangs*, et, en 1879, au théâtre des Nations, Pierre Valras, des *Mirabeau*. Il parut à l'Odéon, en septembre 1880, dans *les Parents d'Alice* et dans *Charlotte Corday*, où il fit de Marat une figure saisissante. Devenu définitivement le pensionnaire de la Gaîté, sous Larochelle, il interpréta d'une façon remarquable : Washington, du *Patriote* (1881), Lantenac, de *Quatre-Vingt-Treize*, sa voix un peu voilée le servit à merveille pour représenter le chef vendéen tel qu'il se détache anguleux du livre de Victor Hugo; Morel, de *Monte-Christo*; le général, de *la Closerie des genêts*; Henri IV, de *la Belle Gabrielle*; Jonathan, des *Pirates de la savane*; le Marquis, des *Bourgeois de Lille* (1883); Lucien Lecomte, du *Roi des grecs*; Ruggieri, d'*Henri III et sa cour*. Clément Just était bon et serviable, et comme il avait beaucoup souffert au début de sa carrière, il compatissait aux peines des autres.

JUSTÆ NUPTIÆ. Mots latins qui signifient *justes noces*. Expression par laquelle les Romains caractérisaient le mariage légitime.

** **JUSTE** (Théodore), littérateur et historien belge, né à Bruxelles le 4 janvier 1818. — Il est mort en cette ville le 11 août 1888. Depuis 1876, cet écrivain, membre de l'Académie royale de Belgique, a produit encore en grand nombre des opuscules historiques et des ouvrages plus volumineux, qui sont pour la plupart des recueils de notices biographiques. De ces publications, trop prolixes peut-être, nous ne retiendrons que le titre des principales : *la Pacification de Gand et le Sac d'Anvers*, 1576 (1876, in-8°); *les Fondateurs de la monarchie belge* (t. XXI-XXVII, 1876-1882, in-8°); *les Progrès de la puissance russe* (1877, in-8°); *la Rivalité de la France et de la Prusse*, 1857-1871 (1877, in-8°); *Léopold Ier et Léopold II* (1878, in-8°); *Galerie historique*, biographies d'hommes d'Etat (1879-1885, 10 vol. in-12); *le Congrès national de Belgique*, 1830-1831 (1880, 2 vol. in-8°); *Histoire contemporaine, Révolution de Juillet* 1830 (1883, in-8°); *la République belge*, 1790 (1884, in-8°); *la Révolution brabançonne*, 1789 (1884-in-8°).

** **JUSTICE** s. f. — **Encycl.** Admin. *Administration centrale du ministère de la Justice.* — L'administration centrale du ministère de la Justice comprend, indépendamment du secrétariat et du cabinet du ministre garde des sceaux, deux divisions et deux directions. Les deux divisions sont : la division du personnel et la division de la comptabilité; les deux directions sont : la direction des affaires criminelles et des grâces; la direction des affaires civiles et du sceau. Depuis 1884, le personnel, qui formait autrefois une direction, n'est plus qu'une division. Le *secrétariat* et le *cabinet* sont chargés de la correspondance particulière du garde des sceaux, des insertions au « Journal officiel », de la formation du « Bulletin des lois », des rapports du ministre avec le conseil d'Etat, la grande chancellerie de la Légion d'honneur, l'Imprimerie nationale, ainsi que des archives, de la bibliothèque et du service intérieur du ministère. La division du *personnel*, qui a sous sa direction tout le personnel judiciaire, comprend deux bureaux : le 1er s'occupe de tout ce qui concerne le personnel des cours et des tribunaux de France, le personnel des justices de paix, le personnel et la discipline de divers greffes; le 2e a dans ses attributions le personnel judiciaire de l'Algérie, de la Tunisie et des colonies. La division de la *comptabilité* comprend deux bureaux, chargés de la préparation des budgets, des ordonnancements, des vérifications de comptes, des pensions et secours. La direction des *affaires criminelles et des grâces* comprend quatre bureaux, entre lesquels se répartissent les attributions suivantes : poursuite des crimes, délits et contraventions, pourvois de toute nature dans l'intérêt de la loi, listes des jurés, extraditions, grâces et réhabilitations, statistique et casier central, exécution des arrêts criminels, frais de justice, etc. La direction des *affaires civiles et des secours* comprend trois bureaux, spécialement chargés de l'administration et de la législature, des questions d'organisation judiciaire en France, en Algérie, en Tunisie et dans les colonies, de la création de tribunaux et de justices de paix, des notaires et des officiers ministériels, du personnel des avocats au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, des avocats près des diverses juridictions, des commissaires-priseurs, des huissiers, du sceau, des dispenses d'âge, de parenté ou d'alliance pour mariage, des questions de nationalité, des changements et additions de noms, des titres nobiliaires, des majorats, etc.

La loi du 30 décembre 1884 a institué près le ministère de la Justice un *conseil d'administration* chargé d'étudier toutes les questions que le garde des sceaux croit utile de lui soumettre. Ce conseil d'administration, composé du directeur des affaires civiles et des secours, du directeur des affaires criminelles et des grâces, du chef du personnel, du chef du cabinet du ministre, de deux chefs de bureau et d'un sous-chef de bureau secrétaire, se réunit sur la convocation du ministre, qui le préside en personne, depuis la suppression du secrétariat général. Il examine, sur le rapport fait par le chef de service compétent, les affaires ayant trait aux objets suivants : condamnation à la peine de mort, personnel de l'administration centrale, mesures de discipline à prendre contre les officiers ministériels, majorats, dotations, titres nobiliaires, règlement des dépenses et frais de parquets des cours et tribunaux, marchés passés par le ministère. Le conseil d'administration donne son avis sur toutes autres affaires qui ressortissent à plusieurs directions ou qui lui sont envoyées soit par le ministre, soit par le chef du service compétent. Les avis du conseil sont pris à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage d'opinion, la voix du président est prépondérante. Néanmoins, si la délibération porte sur l'exécution d'une peine capitale, le partage fait prévaloir l'avis favorable au condamné.

Diverses commissions fonctionnent à l'état permanent au ministère de la Justice. De ce nombre est la *commission des grâces*, dont nous avons fait connaître ailleurs l'organisation et le but (V. GRÂCES). Les *référendaires au sceau de France*, qui constituent un service dépendant du ministère de la Justice, sont des officiers ministériels chargés exclusivement de présenter les demandes concernant les titres, les majorats et dotations, de verser au Trésor les droits de sceau sur les autorisations de versement qui leur sont délivrées par le ministre de la Justice. Les affaires dans lesquelles l'intervention des référendaires au sceau de France est nécessaire sont les suivantes : demandes de changement ou addition de noms, demandes de naturalisation, demandes d'admission à domicile, autorisations de service à l'étranger, dispenses pour mariage, etc. Pour ces dernières demandes, il peut être accordé remise de tout ou partie des droits lorsque la situation de fortune des solliciteurs est reconnue peu aisée. Ces remises sont proposées, quand il y a lieu, par le directeur des affaires civiles.

Au ministère de la Justice sont rattachés, en ce qui concerne l'administration et la comptabilité, le *conseil d'Etat*, dont le garde des sceaux est président de droit, et l'Imprimerie nationale. Celle-ci a cependant son budget distinct. V. IMPRIMERIE NATIONALE, au tome IX du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément*.

Depuis 1877, les ministres se sont succédé au ministère de la Justice dans l'ordre suivant :

Le Royer	4 février. . 1879.
Cazot	28 décembre 1879.
Humbert.	30 janvier. . 1882.
Devès	7 août. . . 1882.
Martin-Feuillée. . .	21 février . 1883.
Brisson	6 avril. . . 1885.
Demôle	7 janvier. . 1886.
Sarrien	11 décembre 1886.
Mazeau	30 mai. . . . 1887.
Fallières.	12 décembre 1887.
Ferrouillat	3 avril. . . 1888.
Guyot-Dessaigne. .	6 février. . 1889.
Thévenet	22 février. . 1889.

— *Statistique de la justice criminelle*. V. CRIMINALITÉ.

— Législ. *Haute cour de justice*. V. SÉNAT.

— *Justice militaire*. La justice au point de vue de l'armée est toujours régie par la loi de 1857, mais une loi du 18 mai 1875 a mis en concordance avec la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée, les dispositions du Code de justice militaire en temps de paix; elle a en outre simplifié et abrégé la procédure devant les conseils de guerre aux armées.

— *Délits militaires*. Tous les délits commis par des militaires ne sont pas nécessairement des délits militaires. La qualité du délinquant, s'il est sous les drapeaux, ne fait pas nécessairement que son délit soit un délit militaire. L'article 5 du Code pénal porte : « Les dispositions du présent Code ne s'appliquent pas aux contraventions, délits et crimes militaires. » Cela ne veut pas dire que tous les délits commis par des militaires ne tomberont pas sous l'application du Code pénal. Les militaires, en effet, peuvent se rendre coupables de délits de droit commun et les peines dont ils sont passibles dans ce cas sont celles du Code pénal. Leur qualité de militaire aura seulement pour effet de les rendre, en principe, et sauf le cas de complicité, justiciables des tribunaux militaires. Nous disons : « sauf le cas de complicité ». La cour de Cassation, par un arrêt du 10 juillet 1875, a décidé, en effet : « Malgré les termes des articles 62 et 70 du Code de justice militaire, qui attribuaient aux tribunaux militaires, aux armées et dans les divisions territoriales en état de guerre, ainsi que dans les départements en état de siège, la connaissance de tous les crimes et délits commis par des militaires, c'est à la juridiction de droit commun qu'il appartient de connaître des crimes et délits commis par des militaires en participation avec des non-militaires, même au cas où les crimes et délits ont été commis aux armées, en état de guerre ou dans les départements en état de siège. » Les délits militaires comprennent d'abord les délits qui ne peuvent être commis que par des militaires, comme les voies de fait envers les supérieurs, les insoumissions, les désertions, etc. Mais ce ne sont pas là tous les délits dits *délits militaires*. Un individu non-militaire peut se rendre coupable d'un délit militaire et, à ce titre, encourir les peines édictées par le Code militaire. Pour ne citer qu'un exemple, un individu non-militaire convaincu d'embauchage est justiciable des tribunaux militaires et passible de la peine de mort, édictée par le Code militaire. Il arrive aussi qu'un délit de droit commun dégénère en délit militaire par suite de la qualité de l'agent et de certains éléments de fait du délit. « Ainsi, dit M. F. Brens, le vol par un militaire d'armes et de munitions, de l'argent de l'ordinaire, de la solde, des deniers ou effets appartenant à des militaires, constitue un délit militaire passible de peines spéciales (article 248 du Code de 1857), et tout individu recéleur serait soumis à l'application des mêmes peines. Si, au contraire, le même fait eût été commis par un non-militaire, il n'eût été qu'un délit ordinaire puni par le Code pénal. » Le délit militaire dont parle l'article 5 du Code pénal est donc un délit spécial, caractérisé et puni comme tel par le Code de justice militaire.

Les délits militaires donnent lieu à certaines particularités. Ils sont instruits et jugés par des tribunaux exceptionnels, c'est-à-dire habituellement par les conseils de guerre. Les peines édictées par le Code de justice militaire (loi du 9 juin 1857 sur l'armée de terre, loi du 4 juin 1858 sur l'armée de mer) ne sont pas toujours les mêmes que celles édictées par le Code pénal. Suivant les circonstances et la nature du délit, elles sont ou plus sévères ou plus douces. Les peines de la récidive ne s'appliquent à l'individu condamné par un conseil de guerre ou par un tribunal maritime qu'autant que la première condamnation a été prononcée pour des crimes ou délits punissables d'après les lois pénales ordinaires. Enfin, en matière de délits militaires, le bénéfice des circonstances atténuantes n'est autorisé que dans certains cas exceptionnels.

Justice (LA), poème philosophique de M. Sully Prudhomme (1878, in-18). Ce poème n'a aucunement la forme didactique qu'on n'aurait pas manqué de lui donner au siècle dernier; il se compose de sonnets et de strophes, le tout divisé en *Veilles*. Chaque partie, chaque pièce, est une sorte de méditation où le pour et le contre sont exposés, examinés brièvement, et que clôt une conclusion de quelques vers, une formule nette et précise. Le poète a l'idée de la justice, mais cette justice dont il a l'idée existe-t-elle réellement, ou bien n'est-elle que dans son imagination et dans son cœur? Pour le savoir, il la cherche en dehors de lui-même : *Silence au cœur* est le titre de la première partie; mais sa recherche est vaine, il ne trouve nulle part la justice sur cette terre, ni entre espèces, ni dans l'espèce, ni entre Etats, ni dans l'Etat. Ce qu'il trouve partout, c'est l'égoïsme sous toutes ses formes, les instincts brutaux revêtus de noms pompeux, la sélection naturelle ou l'âpre lutte pour la vie. La justice n'existe-t-elle donc pas? Cependant l'homme en a une idée invincible, il y aspire de toutes ses forces, par conséquent elle ne peut pas ne pas être. Malgré l'insuccès de ses investigations qui, s'il poussait la logique jusqu'en ses dernières conséquences, le forcerait de croire, avec Hobbes, que l'idée de la justice étant une idée fausse, il faut tout simplement n'en plus tenir compte, s'en guérir comme d'une superstition, le penseur ne peut se résoudre à une telle extrémité. L'espoir lui reste que le cœur ne se trompait pas, en lui faisant pressentir l'existence de la justice, sinon dans le passé ou dans le présent, du moins dans l'avenir, et, par une sorte de contre-partie, il fait appel au cœur, après lui avoir d'abord imposé silence.

« J'aime ce poème de toute ma force, a dit M. Jules Lemaître. La forme est d'une symétrie compliquée. Dans les sept premières *Veilles*, à chaque sonnet du « chercheur », des « voix », celles du sentiment ou de la tradition, répondent par trois quatrains et demi : le chercheur achève le dernier quatrain par une réplique ironique ou dédaigneuse et passe à un autre sonnet. On a reproché à M. Sully Prudhomme d'avoir accumulé les difficultés comme à plaisir. Non à plaisir, mais à dessein, et le reproche tombe puisqu'il les a vaincues. Plusieurs auraient préféré à ce dialogue aux couplets égaux et courts une série de grands morceaux. Le poète a craint sans doute de verser dans le développement, d'altérer la sévérité de sa conception. L'étroitesse des formes qu'il a choisies endigue sa pensée, la fait mieux saillir, et leur retour régulier rend plus sensible la démarche rigoureuse de l'investigation : chaque sonnet en marque un pas, et un seul. Puis cette alternance de l'austère sonnet positiviste et des tendres strophes spiritualistes, de la voix de la raison et de celle du cœur qui finissent par s'accorder et se fondre, n'a rien d'artificiel, après tout, que quelque excès de symétrie. Tandis que les philosophes en prose ne nous donnent que les résultats de leurs méditations, le poète nous fait assister à son effort, à son angoisse, nous fait suivre cette odyssée intérieure où chaque découverte partielle a son écho dans le cœur et y fait naître une inquiétude, une colère, un espoir, une joie; où à chaque état successif du cerveau correspond un état sentimental : l'homme est ainsi tout entier, avec sa tête et ses entrailles, dans cette recherche méthodique et passionnée. »

Justice (LA), journal républicain radical, principal organe du groupe de l'extrême gauche, fondé le 16 janvier 1880. M. Clémenceau en est le directeur politique, et M. Camille Pelletan le rédacteur en chef. On sait que les républicains, unis autour d'un même drapeau pour combattre la tentative réactionnaire du Seize-Mai, se divisèrent après la victoire, les uns voulant une République

essentiellement conservatrice, les autres, comme Gambetta, résolus à s'inspirer des circonstances pour modifier l'état de choses politique et social, les autres enfin, convaincus que la République, une fois fondée, devait s'engager sans hésitation dans la voie des réformes et transformer à bref délai les institutions de la France. C'est pour défendre cette dernière conception que la *Justice* fut créée par le chef du parti radical au Parlement, M. Clémenceau. Dans le programme paru, selon l'usage, en tête du premier numéro, on lisait que le nouvel organe combattrait sans trêve « les inerties obstinées et les ajournements indéfinis », tout en désirant voir les républicains se diviser le moins possible. « Tels nous serons, très décidés à applaudir au premier pas en avant, mais très décidés aussi à ne pas nous contenter de mauvaises excuses pour nommer la stagnation progrès et la stérilité sagesse... L'opinion que nous combattons ne consiste pas à penser que chaque chose a son heure (axiome trop vieux pour constituer une découverte), mais à trouver éternellement qu'il est l'heure de ne rien faire ». La *Justice*, dont les principaux collaborateurs furent MM. Millerand, Pichon, Jules Roche (devenu depuis opportuniste), Laguerre (devenu depuis boulangiste), Longuet, etc., fut donc l'organe des revendications du parti radical: séparation des Eglises et de l'Etat, revision de la constitution, abandon de la politique coloniale, et elle fit une large place aux idées socialistes. Dans la suite, M. Clémenceau fut amené à se séparer nettement des doctrines étatistes et à répudier les théories violentes de certaines écoles. La *Justice* perdit alors sur les groupes ouvriers son influence, qui passa à l' « Intransigeant », au « Cri du peuple » et autres feuilles révolutionnaires.

Justinien, tableau de M. Benjamin Constant, très vivement remarqué au Salon de 1886 où il parut. Au milieu, sur un siège de marbre dressé contre la muraille en mosaïque d'or, entre deux pilastres de porphyre, sous une niche contenant une Victoire coulée en bronze, Justinien est assis de face. Il est couronné d'un bandeau d'or orné de pierreries et porte une robe violette semée de croix d'or. A gauche, le long de la muraille, sont assis, la tête nue, trois personnages en robes de brocart d'or. A droite, dans la même attitude, se tiennent un ecclésiastique en chasuble blanche brodée d'or; un autre ecclésiastique en chasuble dorée, puis un jeune dignitaire en robe bleue semée de pierreries, tenant un rouleau de parchemin. Au premier plan, sur les dalles, bras et jambes nues, un vieillard, vêtu d'un sayon de chèvre, lit sur un grand rouleau de parchemin qu'il tient déployé des deux mains. « Nous ne savons, dit M. Georges Olmer, quelle est la querelle théologique qui absorbe en ce moment l'empereur et ses conseillers. Il semble que les soucis de l'empire aient disparu. Les Institutes ont été abandonnées et de toutes les querelles de Byzance une seule querelle en ce moment tient figés dans un recueillement profond ces hommes que devrait agiter le souci multiple d'un pouvoir ébranlé. Quelle qu'elle soit, querelle de doctrine ou d'interprétation, elle s'est profondément emparée de la pensée de l'empereur. Son attitude, ses regards, où brûle un feu sombre, disent sa passion pour les questions religieuses, passion que son entourage a continuée à ce qu'il semble, moins par conviction que par déférence pour la volonté impériale. A défaut de l'histoire, nous avons dans cette œuvre le souci et la recherche de l'histoire. La pensée du spectateur se trouve détachée pour quelques instants des anecdotes futiles et sans nombre, et quelque chose revit en lui des émotions évoquées jadis par l'étude d'une époque troublante et mystérieuse encore. »

JUVAVIQUE adj. (ju-va-vi-ke — du lat. *Juvavice*, ancien nom de la ville de Salzbourg). Paléont. Se dit d'une province géologique, division du trias alpin, où l'on trouve les étages rhétien, carnique, norique, le muschelkalk, le grès bigarré et les couches de Werfen, comme dans la province méditerranéenne.

KAALUND (Hans-Vilhelm), poète danois, né à Copenhague le 23 juin 1818. Il fut d'abord sculpteur et peintre, mais sans grand succès. Se tournant alors vers la littérature, il débuta par un volume de poésies, *Digte*, et une épopée, *Haldan den Stærke* (1840); après un drame, *Valkyrien Gændul*, et un recueil, *Fabler og blandede Digte* (Fables et poésies variées), qui, malgré de réelles qualités, passèrent presque inaperçus, ses *Fables pour enfants* (*Fabler fær Bœrn*), illustrées par Lundbye, et *Un printemps* [*Et Foraar*] (1858), révélèrent le véritable poète de la nature septentrionale. Son drame *Fulvia*, représenté en 1875, est un tableau lyrique et mouvementé de la lutte du christianisme contre l'ancien paganisme. Ses derniers ouvrages sont : *Eftervaar* (1877); *Brændende Sporgsmaal* [Questions brûlantes] (1877), écrit de polémique; *Idealitæt og Realitæt* (1879), et *Digte* [Poésies] (1881). Kaalund est avant tout un poète lyrique; c'est un optimiste et un spiritualiste.

* **KAARTA**, contrée de la Sénégambie, sur la rive droite du Sénégal moyen, à l'est du fort de Médine, limitée au N. par le Sahara, à l'E. par le Bakhounou et le Grand Bélédougou, au S. par le Fouladougou, et à l'O. par le Bambouk et le Bondou. Sa superficie, d'après le général Faidherbe, est de 54.500 kilom. carrés, et sa population de 300.000 habitants, soit environ 6 habitants par kilom. carré. Le Kaarta est divisé en douze Etats principaux, dont les villes principales sont : Tambakara, Kouniakary, Koghens, Nioro, la capitale de tout le pays; Kandjé, Diala, Titaka, Fara, Guettala, Dianghirté, Guémou-Koura. Le Kaarta est une contrée riche et fertile, à l'exception de la partie septentrionale. Il est arrosé par plusieurs cours d'eau, dont le plus considérable et le plus connu est le Kouniakary-Kô. Le sol est en grande partie formé de schistes ardoisiers. Les villages, très nombreux, sont parfois d'une étendue considérable. La population se compose principalement de Diaouaras, de Sarracolets, de Bambaras et de Soninkés.

KABAÏTE s. f. (ka-ba-i-te). Minér. Hydrocarbure analogue à l'ozocérite, trouvé par Wœhler dans certaines météorites.

KABLÉ (Jacques), homme politique alsacien, né à Brumath en 1830, mort à Strasbourg le 7 avril 1887. Avocat en 1853, agent général de la compagnie d'assurances « le Phénix » en 1859, il fit partie, sous l'Empire, de l'opposition républicaine et c'est à sa persévérance et à son activité que les sociétés populaires coopératives de Strasbourg durent en grande partie leur prospérité. En 1859, il fonda dans cette ville un petit journal hebdomadaire destiné à faire pénétrer les idées démocratiques dans les campagnes. Président de la section strasbourgeoise de secours aux blessés en 1870, il créa et dirigea dans la ville assiégée dix ambulances qui reçurent près de 2.500 blessés. Il fit également partie de la commission municipale qui, après le 4 septembre, le délégua, conjointement avec M. Küss, élu maire de Strasbourg, pour aller demander des instructions au gouvernement de la Défense nationale. Le refus du commandant de l'armée assiégeante de laisser sortir les délégués les arrêta dans leur mission. Après la capitulation de Strasbourg, Kablé refusa la croix de la Légion d'honneur, en alléguant qu'il n'avait fait que son devoir. Au lendemain de la capitulation, il se vit forcé de quitter Strasbourg. Il était en Suisse dirigeant une ambulance, lorsque, le 8 février 1871, il fut élu député du Bas-Rhin par 53.869 voix. Il se rendit à Bordeaux et signa la protestation des représentants des quatre départements annexés en totalité ou en partie à l'Allemagne. Il vota la continuation de la guerre, la déchéance de l'Empire et se retira ensuite avec ses collègues les députés de l'Alsace et de la Lorraine. Au printemps de 1871, il se rendit à Berlin avec deux de ses concitoyens pour y exposer les vœux et les besoins de la population annexée; mais sa voix ne fut pas écoutée et il dut repartir sans avoir obtenu une audience du chancelier. Elu au mois de juin 1871 conseiller municipal de Strasbourg, il siégea dans cette assemblée jusqu'à sa suppression en 1873. Le 30 juillet 1878, il fut nommé député de Strasbourg par 6.596 voix. Réélu le 27 octobre 1881 et le 8 octobre 1884, en dépit de la pression exercée sur les électeurs par le gouvernement, il siégeait au Reichstag au moment où cette Assemblée fut dissoute en janvier 1887 pour son refus de voter le septennat militaire. De nouvelles élections ayant eu lieu le 21 février 1887, Kablé fut réélu par 8.284 voix. Depuis 1886, il siégeait au conseil municipal de Strasbourg, que ses constants efforts avaient fait rétablir le 10 juillet 1886, après une suppression de treize années. Kablé était un honnête et vaillant patriote. Jusqu'à sa dernière heure, il n'eut qu'un culte : celui de la patrie française.

* **KACHGAR** ou **KOUNA-CHEHR**, ville de l'empire chinois, chef-lieu de district dans le Turkestan oriental, à 170 kilom. N.-O. d'Yarkand, par 39° 27′ 8″ de lat. N. et 73° 42′ de long. E., à l'altitude de 1.220 mètres; pop. 50.000 hab. Cette ville, fondée en 1513 au point d'entre-croisement des routes qui conduisent en Dzoungarie et au Khokand, dans une vallée fertile, est entourée d'une haute muraille d'argile et dominée par des forts chinois qui s'élèvent sur les collines du voisinage. L'émir ou khan de Kachgar, Yakoub-bey, avait agrandi et embelli ses principaux édifices, le palais, le caravansérail et la mosquée. La nouvelle Kouldja ou Yanghi-Chehr, située à 8 kilom. au S. et fondée en 1838, est entourée d'une muraille massive; elle renferme des édifices non moins remarquables que les précédents, un palais à triple enceinte de murs bastionnés, un bazar et des casernes. L'ancienne capitale de la Kachgarie exporte des soieries, de la soie, des tissus d'or, de la poudre d'or, du chanvre et des chevaux; elle importe des étoffes, des armes à feu, du sucre, du thé et de l'opium.

KACHGARIE ou **TURKESTAN ORIENTAL** (le *Thian-Chan-Nan-Lou* des Chinois), province de l'empire chinois, qui correspond au bassin du Tarim, dépression jadis occupée par une caspienne, dont le Lob-Nor est le dernier vestige. Cette immense vallée, adossée aux monts Kouen-Loun au S., aux contreforts du Pamir à l'O., et à la chaîne des Thian-Chan (monts Célestes) au N., a une